

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice Solactive Digital Economy (Price)

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

■ sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

■ d'une durée fixe de 10 ans et 2 jours

■ sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Digital Economy 09-2030 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Digital Economy 09-2030».

Le fonds investit dans une obligation structurée émise par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de cette obligation.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 10 ans et 2 jours** et court jusqu'au 10-09-2030.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente, avec une plus-value potentielle qui dépend de l'évolution de l'indice Solactive Digital Economy (Price). Les actions sélectionnées dans l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index proviennent de secteurs susceptibles d'être influencés positivement par la digitalisation croissante de notre société. Ces actions distribuent des dividendes élevés et ont une faible volatilité¹.

¹ La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et le revenu potentiel sont élevés.

Infos économiques

L'épidémie de Covid-19 semble perdre de son élan en Europe. Les mesures de confinement sont progressivement assouplies. Il ne reste plus qu'à attendre et à espérer qu'il n'y aura pas de deuxième vague d'infection. Les gouvernements nationaux et la Banque centrale européenne ont agi avec détermination pour limiter autant que possible le choc économique. L'UE travaille également sur un plan de relance, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que tous les États membres ne soient sur la même longueur d'onde. Selon Belfius Research, l'économie de la zone euro devrait se contracter de 10,9% en 2020. En 2021, l'économie devrait rebondir à +8,1%. La durée de la crise et son ampleur sont imprévisibles. Source: Belfius Banque – Stratégie d'investissement – juillet 2020. Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

Description de l'indice Solactive Digital Economy (Price)

L'indice sous-jacent est lancé le 08-02-2017 par Solactive AG² en collaboration avec Belfius et est dérivé du Solactive Europe Total Market 675 (Price) Index.

Cet indice suit 7 thèmes étroitement liés à la digitalisation, à savoir

1. ELECTRICITE, ENERGIES ALTERNATIVES ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
2. TELEPHONIE MOBILE, INTERNET & SERVICES INFORMATIQUES
3. MÉDIAS & TECHNOLOGIE ASTRONAUTIQUE
4. BIOTECHNOLOGIE, MEDICAMENTS ET COMMERCE ALIMENTAIRE DE DETAIL
5. HARDWARE & APPAREILS ÉLECTRIQUES
6. LOISIRS, TRANSPORTS ET ARTICLES DE LUXE
7. SERVICES FINANCIERS & DE SUPPORT

² Solactive AG est une entreprise allemande spécialisée dans le développement, le calcul et le suivi d'indices des marchés financiers.

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet - août 2020

Sur base des *FactSet industry and sector classifications*³ les actions sont attribuées à l'un des 7 thèmes. Elles sont d'abord classées par thème suivant leurs dividendes historiques (12 derniers mois), dont le top 35% est retenu. Après quoi ces actions retenues sont classées en fonction de leur volatilité historique (12 derniers mois). Parmi ces dernières, les 50 actions présentant la volatilité historique la plus basse au cours des douze derniers mois sont sélectionnées, avec un maximum de 10 actions par thème. La composition de l'indice est revue chaque trimestre. Vous trouverez en page 5 une liste reprenant les entreprises qui le composent.

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice, ses critères de sélections et le poids des valeurs sous-jacentes sur www.solactive.com/digital-economy&index=DE000SLA23N9.

³ Les «FactSet industry and sector classifications» classent les entreprises dans plusieurs catégories très spécifiques, basées sur les produits et les services qu'elles proposent et sur les sous-secteurs dans lesquels elles sont actives. Cette classification profonde fait que les entreprises qui font partie de chaque secteur sont groupées au-dessus et en-dessous de la classification, de la catégorie industrielle la plus haute au niveau des sous-secteurs spécialisés.

Calcul de la plus-value potentielle à l'échéance finale

A l'échéance finale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majoré de 100% de la hausse éventuelle de l'indice Solactive Digital Economy (Price) par rapport à sa valeur initiale, avec une plus-value maximale de 15%, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente.

La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation est comparée avec la valeur initiale de l'indice (au 15-09-2020).

Si, à l'échéance finale, la valeur finale de l'indice n'est toutefois pas supérieure à la valeur initiale, vous avez uniquement droit au remboursement de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est payée sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -0,20% et maximum 1,21%¹.

¹ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-09-2020) jusqu'à la date de fin incluse (10-09-2030). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Quelques exemples chiffrés²

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	+5%	+20%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale ³	100%	105%	115%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	1.000 EUR	1.050 EUR	1.150 EUR
Rendement actuariel net ⁴	-0,20%	0,29%	1,21%

² Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente.

⁴ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-09-2020) jusqu'à la date de fin incluse (10-09-2030). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter: [le document d'informations clés](https://www.belfius.be/imagingServlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6113KID_FR) (Key Information Document, KID) (https://www.belfius.be/imagingServlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6113KID_FR) du fonds d'investissement interne «Belfius Invest Digital Economy 09-2030», documents dans lesquels sont repris des scénarios calculés sur la base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

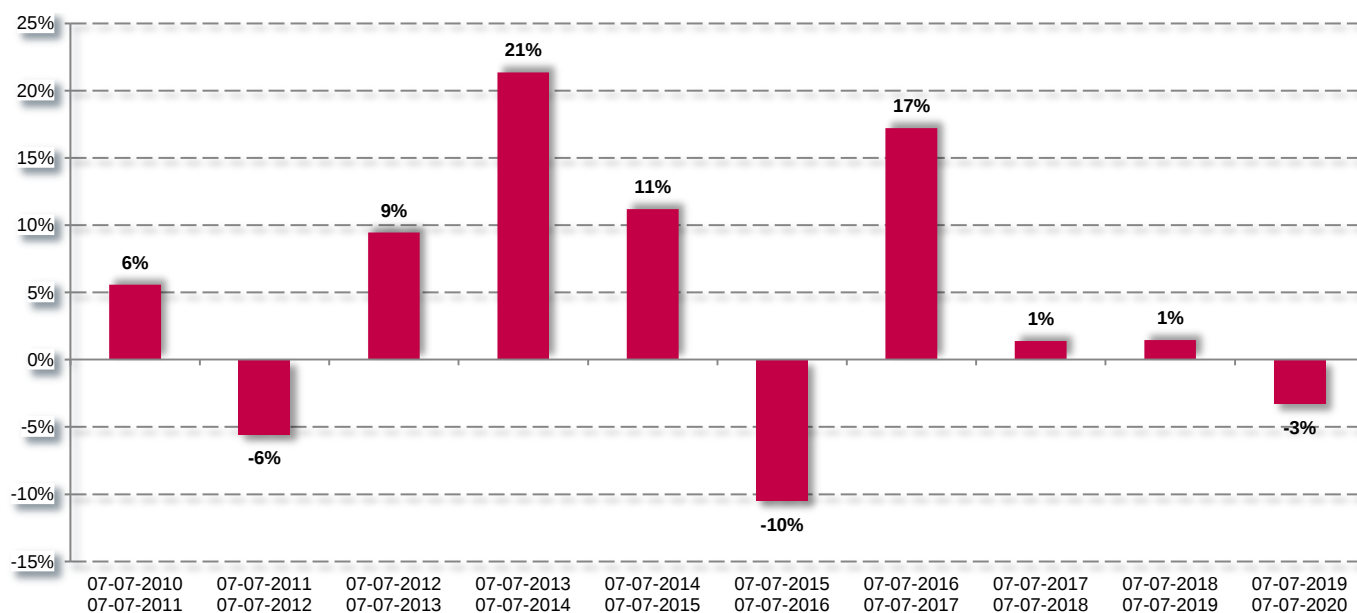
À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat»).

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet - août 2020

Performances annuelles de l'indice Solactive Digital Economy (Price) sur 10 ans - Cours de clôture au 07-07-2020: 138,32



Source: Bloomberg – Les performances passées ne présumant en rien des performances futures.

Avertissement: L'indice Solactive Digital Economy (Price) Index est un nouvel indice, lancé le 08-02-2017, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet - août 2020

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 15-07-2020 au 01-09-2020 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 07-09-2020. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Agent d'assurances	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
Émetteur de l'obligation sous-jacente	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant de l'obligation sous-jacente	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective négative). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings
Durée du contrat	10 ans et 2 jours, du 08-09-2020 au 10-09-2030
Stratégie d'investissement	Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Digital Economy 09-2030" vise un double objectif: d'une part, le maintien de la prime nette investie à la date finale du contrat et, d'autre part, l'octroi d'une valeur potentielle ajoutée sur le montant net investi à la date finale mentionnée dans le contrat, en fonction des performances de l'indice sous-jacent: l'indice Solactive Digital Economy (Price).
Valeur initiale et finale de l'indice Solactive Digital Economy (Price)	Valeur initiale: cours de clôture le 15-09-2020. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 10/09/2029 - 10/10/2029 - 10/11/2029 - 10/12/2029 - 10/01/2030 - 10/02/2030 - 10/03/2030 - 10/04/2030 - 10/05/2030 - 10/06/2030 - 10/07/2030 - 10/08/2030 - 27/08/2030 ou le(s) premier(s) jour(s) bancaires ouvrable(s) suivant(s). Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.solactive.com/digital_economy&index=DE000SLA23N9
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «Belfius Invest Digital Economy 09-2030» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site belfius.be .
Remboursement du capital	L'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 100% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant de l'obligation sous-jacente.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)(s) au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

FRAIS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Frais liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' à la page 6.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Frais liés à l'obligation sous-jacente et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,55% de la valeur nominale du montant souscrit.
Frais courants	0,21% par an ou 2,10% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet - août 2020

Composition de l'indice Solactive
Digital Economy (Price) au
07-07-2020

Société
A2A SPA
ADMIRAL GROUP PLC
AIR LIQUIDE SA
ALLIANZ SE
ANDRITZ AG
ASSICURAZIONI GENERALI SPA
AXFOOD AB
BAE SYSTEMS PLC
BALOISE HOLDING AG
BANQUE CANTONALE VAUDOISE
BELIMO HOLDING AG
CEZ AS
DEUTSCHE POST AG
DEUTSCHE TELEKOM AG
DORMAKABA HOLDING AG
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA
ENDESA SA
ENEL SPA
EON SE
EUTELSAT COMMUNICATIONS SA
FORTUM OYJ
FREENET AG
GALENICA AG
GLAXOSMITHKLINE PLC
GRAND CITY PROPERTIES SA
HSBC HOLDINGS PLC
KOMERCNI BANKA AS
NOVARTIS AG
NOVO NORDISK A/S
RECKITT BENCKISER GROUP PLC
RED ELECTRICA CORP SA
ROCHE HOLDING AG
ROYAL AHOLD DELHAIZE NV
ROYAL DSM NV
ROYAL KPN NV
SANOFI SA
SGS SA
SOCIETE BIC SA
SUNRISE COMMUNICATIONS GROUP LTD
SWISSCOM AG
TAG IMMOBILIEN AG
TELE2 AB
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG
TELENET GROUP HOLDING NV
TELENOR ASA
TELIA CO AB
TERNA SPA
UNILEVER NV
UNILEVER PLC
ZURICH INSURANCE GROUP AG

Source: www.solactive.com/digital_economy&index=DE000SLA23N9.

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet – août 2020

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique. ■ Précompte mobilier: - les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier - en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées). ■ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due. ■ Droits de succession / impôt de succession: les dispositions légales et réglementaires belges sont applicables. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.
DOCUMENTATION	Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Digital Economy 09-2030» comprenant: ■ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID). ■ Le document «Information précontractuelle complémentaire» ■ Le règlement de gestion ■ Les conditions générales Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be. En ce qui concerne l'obligation sous jacente, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 24-09-2019 (le Notes Issuance Programme) sous lequel l'obligation est émise, ainsi que le premier supplément du 24-02-2020, le deuxième supplément du 28-04-2020 et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base), approuvés par la FSMA. L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit. Ces documents sont disponibles gratuitement sur belfius-financingcompany.lu. Des Final Terms en anglais relatifs à l'obligation sous-jacente sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Digital Economy 09-2030». Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.
SERVICE PLAINTES	Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be. Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be. Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

Conditions valables au 15-07-2020 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB –
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **15-07-2020 au 01-09-2020 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.

Belfius Invest Digital Economy 09-2030

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Juillet – août 2020

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/catégoriesdeproduits



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans le contrat d'assurance-vie «Belfius Invest Digital Economy 09-2030» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Belfius Invest Digital Economy 09-2030»:

- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'une obligation dans laquelle le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée sous-jacente pourrait être annulée, en tout ou en partie, ou convertie en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur de l'obligation sous-jacente composant le fonds «Belfius Invest Digital Economy 09-2030». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Digital Economy 09-2030.

Conditions valables au 15-07-2020 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB –
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **15-07-2020 au 01-09-2020 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.